

# DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

## SUR RENDEZ-VOUS



Lieu

Commune de la résidence principale des futurs mariés ou le cas échéant de l'un de leurs parents

Coût

Gratuit

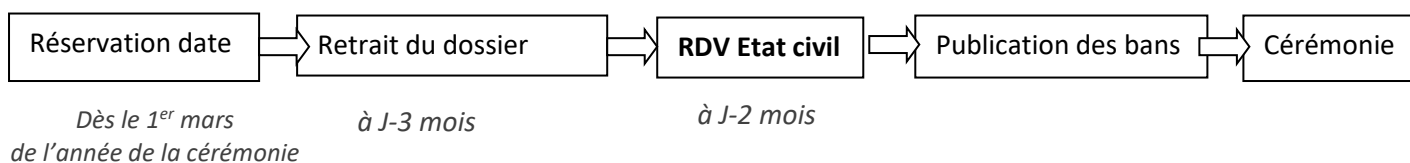
Délai

2 démarches dans la mairie du lieu de la cérémonie :

- Réservation de la date de mariage possible  
**à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année N-1**
- Etablissement obligatoire du dossier  
**2 mois avant la cérémonie**

- ▶ La réservation de la date ne rend pas automatique la célébration. La célébration d'un mariage civil nécessite la publication des bans 10 jours avant la cérémonie dans la mairie de la cérémonie et dans celle du domicile.
- ▶ La cérémonie se prépare lors d'un rendez-vous à l'Etat civil 2 mois avant le jour J, au cours duquel **la présence des 2 futurs mariés est obligatoire**.

**⚠ En cas de dossier incomplet, il ne sera pas possible de confirmer la réservation.**



## Conditions à remplir

- ▶ Etre majeur.
- ▶ Ne pas être déjà engagé dans un mariage avec une autre personne.
- ▶ Ne pas avoir de lien de parenté
- ▶ Habiter Dunkerque ou avoir 1 des parents qui y habite au moment de la publication des bans.

## Pièces à fournir

- Acte de naissance** de chacun des futurs mariés : copie intégrale ou extrait complet avec filiation de moins de 3 mois
  - ⚠ Si vous êtes né(s) à Dunkerque, vous pourrez obtenir votre acte lors du rendez-vous.
- Justificatif de domicile** au nom de chacun des futurs mariés
- Pièce d'identité** de chacun des futurs mariés
- Copie de la pièce d'identité** de chacun des témoins
- Attestation de contrat de mariage** s'il y en a un
- Acte de décès**, en cas de décès du conjoint(e) précédent(e)
- Le dossier papier complété**
- Si enfant(s) en commun**, fournir le ou les acte(s) de naissance datant de moins de 3 mois

## Cas particuliers

- ▶ **Si vous êtes domicilié hors de Dunkerque**
  - ☐ Justificatif de domicile du parent habitant à Dunkerque.
- ▶ **Si vous êtes sous tutelle ou curatelle**
  - ☐ Preuve que le tuteur ou le curateur a été informé du projet de mariage.
- ▶ **Si vous êtes de nationalité étrangère**
  - ☐ Pour les personnes de nationalité étrangère ou sous la protection juridique de l'OFPRA, il convient de se rapprocher du service Etat civil pour avoir la liste précise des pièces à fournir. En effet, celle-ci diffère selon chaque pays.

## Comment prendre rendez-vous ?

Site de Rosendaël	03.28.26.27.77
Site de Malo-les-Bains	03.28.26.26.69
Site de Petite-Synthe	03.28.26.25.55
Site de l'Hôtel de ville de Dunkerque	03.28.59.12.34

### Malo-les-Bains, Petite-Synthe, Rosendaël

Lundi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 17h30
Jeudi	<b>Fermé</b>	de 13h30 à 17h30
Vendredi	de 8h30 à 12h	de 13h30 à 17h30
 Samedi	de 8h30 à 12h30	

### Hôtel de ville de Dunkerque

**Ici, ouvert le midi sauf le jeudi\***

Lundi	de 8h30 à 17h30	
Mardi	de 8h30 à 17h30	
Mercredi	de 8h30 à 17h30	
Jeudi	<b>Fermé</b>	de 13h30 à 17h30
Vendredi	de 8h30 à 17h30	
Samedi	de 8h30 à 12h30	

\*sauf pendant les mois de juillet-août et les vacances de Noël

